

Retour d'expérience

du Centre de ressources Trame verte et bleue

PASSAGE INFÉRIEUR À AMPHIBIENS



PORTEUR DE PROJET : Département de Savoie

CONTACT : Juliette ARRIGHI

MAIL : environnement@savoie.fr

COÛT : 75 000 €

DEBUT ET FIN : Mai à Juillet 2013

LOCALISATION : Val d'Arc (73)

ÉCHELLE : Départementale

RÉGION : Auvergne-Rhône-Alpes

THEME : Infrastructures linéaires de transport

TYPE D'ACTION : Restauration / Aménagement

MOTS-CLÉS : Crapauduc ; Requalification d'ILTs

CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'aménagement concerne un passage en faveur des amphibiens construit sur des infrastructures départementale et communale existantes.

Le passage à amphibiens a été réalisé en 10 semaines entre mai et juillet 2013, sur le site de traversée des amphibiens entre le site d'hivernage forestier et le site aquatique de reproduction. Le passage naturel des animaux est entravé par 2 voies, la RD73 et la route communale.

Le secteur a été identifié comme problématique dès 2008 par la LPO Savoie pour les écrasements d'amphibiens, et pour la sécurité routière, avec un niveau de risque comparable à celui provoqué par le verglas lors de la période de migration des amphibiens.

La fréquence de passage sur la route départementale était de 650 véhicules/jour en 2008.

Les premières poses de filets ont été réalisées en 2008 et 2009, où 2000 individus ont été comptabilisés pendant 3 semaines de fin février à mi-mars.

Les années suivantes : 4000 individus ont été comptabilisés en 2010, 2994 en 2011, 3531 en 2012, et 4304 en 2013.

L'année suivant la mise en service du crapauduc 4000 individus ont été comptabilisés. Les espèces identifiées sont le crapaud commun de façon très majoritaire. Le triton alpestre et la grenouille agile ont été observés de manière anecdotique.

DESCRIPTION TECHNIQUE

L'ouvrage consiste en un système de guidage en L en béton d'une longueur de 250 m, sans entonnement, correspondant aux préconisations du guide SETRA de 2005 traitant des aménagements et mesures pour la petite faune sur les infrastructures linéaires de transport.

L'ouvrage est constitué de 3 buses bétons, deux sur la RD73 et une sous la voirie communale. Il s'agit de deux buses rondes de 500 mm de diamètre sans revêtement intérieur au départ, où se sont installés des dépôts naturels et d'un caniveau en U inversé 500 x 300 mm.

MAÎTRISE D'ŒUVRE, COÛTS & FINANCEMENTS

Conseil Départemental de la Savoie

Le coût total de l'aménagement s'élève à 75 000 € TTC :

- Dont traversée de la route communale : 11 000 €
- Dont coordination sécurité du chantier : 1 500 €

CLÉS DE REUSSITE

L'intervention sur du foncier communal n'a pas été prévue au départ.

Le choix a été fait de n'intervenir que sur du foncier départemental. Il reste encore 600 m de linéaire communal non traité par le passage à faune où des filets sont toujours positionnés par les associations.

La conception a été faite en interne Département par les services environnement et routes, avec la participation de la LPO (herpétologue).

La lumière à la sortie du tunnel doit être bien visible afin d'inciter les amphibiens à s'engager dans la buse (phototropisme). La taille des buses peut également influencer l'attraction des amphibiens pour le passage, en créant une circulation d'air porteuse de molécules olfactives en provenance du milieu aquatique. Pour atteindre les buses, les amphibiens doivent être orientés par un système de guidage

Les tunnels ouverts munis d'une grille au niveau de leur toit ne sont pas recommandés en particulier compte tenu du risque d'apport en eau à forte concentration en sel en cas de dessalage.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS

Un muret montagne de 15 m de long en continuité du mur de soutènement a été créé pour éviter les sorties de route des automobilistes et protéger la traversée sous chaussée positionnée dans un virage. Une grille de caniveau à l'entrée de la piste forestière partant du parking a été positionnée pour permettre le passage des VTT et préserver la circulation des amphibiens.

Le site est soumis à des servitudes liées au réseau de gaz et à des conduites d'eau non recensées, ce qui a conduit à ralentir la réalisation du projet.

La découverte de réseaux de gaz et de conduites d'eaux non référencés au niveau de la buse nord a constitué un imprévu nécessitant l'obtention d'autorisations préalables de GRDF, et des adaptations du projet. La buse ronde initialement prévue a été remplacée par une buse carrée, c'est-à-dire un caniveau technique de 500 x 300 mm en forme de U. Un avenant au marché initial a été nécessaire.

ENTRETIEN ET SUIVIS

2 jours de travail par an sont nécessaires à 3 ou 4 personnes pour entretenir la végétation et assurer l'écoulement des eaux fin février.

PARTENAIRES

Partenaires financiers : Conseil Départemental de la Savoie

Partenaires techniques : LPO

BILAN ET PERSPECTIVES

En 2018, plusieurs ajouts ont été réalisés sur l'ouvrage initial par les agents du Département, pour en améliorer la fonctionnalité, faisant appel à des dispositifs sur mesure, avec parfois des matériaux facilement disponibles (récupération d'anciens panneaux de signalisation routière découpés).

Les deux extrémités du système de guidage ont également été obstruées pour éviter que les amphibiens ne franchissent la route (côté rocher nord et côté mur de soutènement sud).

Enfin, des obstacles au cheminement des amphibiens ont été positionnées perpendiculairement à l'entrée des buses pour guider les amphibiens en l'absence d'entonnement du dispositif.

Les recensements ont montré que les populations d'amphibiens ont doublé après la mise en place de l'aménagement, et le risque d'accident routier a été maîtrisé.

EN SAVOIR PLUS

- <https://www.savoie.fr/>

RÉDACTEUR LAURENCE THUILLIER

DATE DE RÉDACTION SEPTEMBRE 2022